

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 525

présenté par
M. Touraine

ARTICLE 37 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en amont de »

le mot :

« avant »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.